



STEPHANE LEMOUTON/SIPA

COMMISSION D'ENQUÊTE Un spectacle d'utilité publique

La fameuse commission d'enquête sur l'audiovisuel public se conclut le 27 avril. Malgré le bruit médiatique qui entoure désormais ce dispositif parlementaire, il reste un outil précieux.

Par **Hugo Lallier**

ON SE SERAIT presque cru au théâtre de boulevard. Durant six mois, les sous-sols de l'Assemblée nationale se sont mués en arène où ont défilé tout ce que le monde de la télévision compte d'animateurs populaires, de patrons de presse puissants et de journalistes vedettes. Début avril, le milliardaire Xavier Niel, actionnaire influent de plusieurs médias, s'est indigné de questions jugées trop offensives. Quelques jours auparavant, le milliardaire Vincent Bolloré, propriétaire de Canal +, de CNews et d'Europe 1,

De g. à d., le rapporteur de la commission sur l'audiovisuel public Charles Alloncle et son président, Jérémie Patrier-Leitus.

vantait les mérites de ses chaînes. Entre ces deux auditions, l'animateur Nagui a réglé ses comptes avec le député Charles Alloncle. La raison de toute cette parade ? La sulfureuse commission d'enquête sur l'audiovisuel public, lancée en octobre 2025 et devant s'achever le 27 avril.

Vingt-quatre semaines de travail, 67 auditions, 234 personnes entendues. Tout un tapage mené par le rapporteur Charles Alloncle (UDR, le parti d'Éric Ciotti), et freiné tant bien que mal par le président Jérémie Patrier-Leitus (Horizons, le parti d'Édouard Philippe), qui n'ont jamais manqué une occasion de se quereller comme des chiffonniers. Reste qu'à travers ce vacarme, les élus ont une nouvelle fois rappelé la force de la commission d'enquête, cet outil capable de faire émerger

des dysfonctionnements bien réels. Cette commission a relevé des manquements à France Télévisions et Radio France : dépenses de taxi exorbitantes, réservation de chambres d'hôtel somptueuses lors du Festival de Cannes 2023, concentration de programmes entre les mains de quelques sociétés privées. Avant même la fin des travaux, des changements ont été impulsés par la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte-Cunci : frais de taxi divisés par deux, fin des véhicules de fonction, publication en ligne systématique du patronyme des invités sur les plateaux, par souci de transparence.

Ni règles ni interdits

Les commissions produisent des résultats concrets et c'est là tout leur intérêt démocratique. Créées en 1958, lors de la fondation de la V^e République, elles donnent aux députés la possibilité d'enquêter pour le compte du citoyen. Voulues pour contrôler l'action du gouvernement et révéler d'éventuels dysfonctionnements de l'État, elles sont constituées à l'initiative de l'opposition. Leurs trente membres doivent représenter proportionnellement l'Assemblée, et leur champ d'investigation ne peut porter sur des faits déjà instruits par la justice. Hormis ce point, ni sujet interdit ni règles strictement définies.

Malgré certains sujets clivants, les commissions se soldent parfois par un consensus bénéfique. Celle sur le narcotrafic s'est terminée en mai 2024. Pour conduire ses investigations, son rapporteur Étienne Blanc (sénateur Les Républicains) a mobilisé l'ensemble des prérogatives offertes par les institutions : convoquer toute personne utile, exiger des documents, accéder à des informations sensibles, protéger des témoins, auditionner à huis clos, et même échanger avec l'étranger, comme

234
personnes ont
été auditionnées
par la commission
sur l'audiovisuel
public.

Source : Assemblée nationale.

Les actionnaires
de la société de production
Mediawan, Matthieu
Pigasse, Jérôme Nommé
et Xavier Niel (de g. à d.),
le 2 avril dernier.



STÉPHANE LEMOULTON/SIPA

ce fut le cas avec la justice italienne sur le statut des repentis de la mafia.

« Ces attributions nous ont permis de documenter précisément la menace », explique Étienne Blanc. À sa sortie, le rapport est accueilli avec soulagement par les forces de police, les douanes et les magistrats. Le gouvernement et les oppositions remarquent le texte, et la proposition de loi est largement adoptée au Parlement – un consensus rare dans une Assemblée divisée. Un parquet national anticriminalité organisée est créé sur le modèle du parquet antiterroriste. En 1991, la commission sénatoriale sur l'affaire du sang contaminé avait déjà permis d'éclaircir les responsabilités. Quatorze ans plus tard, celle sur l'affaire d'Outreau avait conduit à une réforme profonde du système judiciaire.

Américanisation des débats

Si l'utilité de ces commissions parlementaires n'est plus à prouver, l'intérêt de leur prolifération reste à démontrer. En l'espace de dix ans, l'outil est passé d'une utilisation exceptionnelle à un usage frénétique. Sous le mandat de Nicolas Sarkozy (2007-2012), sept commissions d'enquête ont été mises sur

● ● ●

•••

piéd ; 31 sous François Hollande (2012-2017), et déjà plus d'une cinquantaine depuis le début du deuxième mandat d'Emmanuel Macron. « Il y a une multiplication très nette qui fait peser un risque d'affaiblissement du dispositif », alerte l'ancien garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas.

Affaire Benalla

Cette profusion tient d'abord au contexte politique actuel. Au lendemain de la dissolution, à l'été 2024, le gouvernement n'a plus de majorité. L'Assemblée se fragmente en onze groupes. Peu de lois sont votées. « Les députés ont moins de pouvoir et ils se sont tournés vers cet outil qui leur redonne instantanément une capacité d'action », analyse l'ancien ministre qui voit, là aussi, un moyen « d'occuper l'espace médiatique ». Prisées des médias et investies par les partis, les commissions d'enquête deviennent un spectacle. Les sujets se diversifient – violences sexuelles au cinéma, gouvernance du football, entrisme islamiste – et les auditions, retransmises en direct, prennent parfois des airs de procès sous

L'affaire Alexandre Benalla – qui s'apprête ici (à g.) à être auditionné par la commission du Sénat, en 2018 –, a fait basculer ce dispositif parlementaire dans une nouvelle ère.



KAMIL ZHINOGLU/SIPA

serment, inspirés des pratiques américaines mises en scène par Hollywood. Une forme d'américanisation de la vie politique nationale.

Une date éclaire particulièrement cette bascule : juillet 2018. Tandis que la France fête sa victoire à la Coupe du monde de football, Emmanuel Macron enchaîne les réformes sans être bousculé. Mais la diffusion d'une vidéo montrant l'un de ses proches collaborateurs, Alexandre Benalla, frapper deux manifestants, déclenche la première crise du quinquennat. « Logiquement on veut faire la lumière », se remémore Jean-Pierre Sueur, alors sénateur socialiste et corapporteur de la commission chargée d'enquêter sur cette affaire trouble, où se mêlent pieds nickelés et hautes sphères du pouvoir.

Très vite, les débats passionnent. Les images saturent les écrans de télévision et les chaînes réalisent des cartons d'audience. « On m'arrêtait même à la pompe pour m'interroger sur les auditions », s'amuse Jean-Pierre Sueur d'une voix presque enfantine. Sous le crépitement des flashes, les sénateurs, costume impeccable et questions bien senties, s'affirment comme les personnages d'un grand feuilleton estival, ouvrant la voie à une médiatisation inédite.

Évidemment, les commissions n'ont pas été pensées « à l'heure des réseaux sociaux, des chaînes d'information, du clash et du buzz », souligne Jérémie Patrier-Leitus, rencontré dans les jardins de l'Assemblée, qui regrette les passages répétés de son compère Charles Alloncle sur les plateaux télé. Pour éviter toute instrumentalisation, il plaide pour une forme de « diète médiatique » le temps des travaux. D'autres s'y opposent, pointant le risque de couper les institutions des citoyens, et de renvoyer vers l'anonymat un dispositif désormais apprécié. La ligne de crête est étroite, le bruit menaçant toujours de recouvrir le fond. ■